

Protégez les enfants en respectant le brigadier

Le brigadier scolaire aide les enfants à traverser la rue aux endroits dangereux. Le Code de la sécurité routière oblige les conducteurs à obéir à ses ordres. Vous devez donc :

- Immobiliser votre véhicule avant la ligne d'arrêt lorsqu'il lève son panneau d'arrêt;
- Avancer seulement lorsqu'il baisse son panneau d'arrêt et que les enfants et le brigadier sont rendus sur le trottoir;
- Respecter les limites de vitesse.

ATTENTION!

Ne pas obéir aux ordres et aux signaux du brigadier scolaire est une infraction qui entraîne une amende de 100 à 200 \$ et 3 points d'inaptitude.



Attention à nos enfants!

Au moment de traverser la rue, les enfants peuvent avoir du mal à évaluer les distances, la vitesse des véhicules et la provenance des bruits.

Conducteurs, soyez vigilants, surtout près des écoles et des terrains de jeux :

- Les enfants peuvent être cachés par d'autres véhicules, alors vous ne les verrez pas arriver devant vous et ils ne vous verront pas arriver non plus.
- Captivés par leurs jeux, ils peuvent surgir dans la rue sans crier gare.

**LEUR SÉCURITÉ
EST AUSSI ENTRE
VOS MAINS!**

